



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 064

### Décision modificative n° 1 du budget principal et des budgets annexes GEMAPI et SPANC 2025

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIORET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

Monsieur Denis PRIORET présente le rapport suivant.

### **Contexte :**

Pour administrer l'ensemble des services, le Budget Principal de la collectivité assure la prévision et la traçabilité de l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Au fil de l'exercice annuel, des modifications courantes interviennent et peuvent impliquer la modification des inscriptions prévisionnelles.

### **Présentation de la demande**

La décision modificative n°1 du budget principal porte sur :

- La correction des crédits prévus en dotation aux amortissements, certaines de ces opérations n'ayant pas été correctement prévues, ni en montant ni au niveau des comptes à amortir. La correction correspondante nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 37 000,00 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et de crédits à due concurrence en recettes d'investissement au chapitre 040.
- La correction des crédits prévus au titre des reprises de subventions d'équipement, certaines opérations n'ayant pas été prévues au BP 2025. La correction correspondante nécessite l'inscription de crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 62 000,00 € au chapitre 040 et la même inscription en recettes de fonctionnement au chapitre 042.
- La prise en compte du montant définitif du FPIC, avec une diminution de 13 610,00 € des crédits prévus au chapitre 73.
- La prise en compte de la notification des dotations de l'Etat, se traduisant par une diminution de crédits à hauteur de 11 390,00 € au chapitre 74.

La décision modificative n°1 du budget annexe « Gemapi » porte sur :

- La correction des crédits prévus au chapitre 014 au titre des régularisations fiscales. Certains dégrèvements demandent un remboursement de la collectivité excédant les crédits prévus. Il convient donc de prévoir un virement de crédits à hauteur de 400,00 € entre les chapitres 011 (-400,00 €) et 014 (+400,00 €).
- La correction des crédits prévus en dotation aux amortissements, certaines de ces opérations n'ayant pas été correctement prévues, ni en montant ni au niveau des comptes à amortir. La correction correspondante nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 1 003,00 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et de crédits à due concurrence en recettes d'investissement au chapitre 040. Pour assurer l'équilibre budgétaire, des crédits supplémentaires sont proposés à hauteur de 1 003,00 € en recettes de fonctionnement au chapitre 70 et en dépenses d'investissement au chapitre 21.

La décision modificative n°1 du budget annexe « SPANC » porte sur :

- La correction des crédits prévus en dotation aux amortissements, certaines de ces opérations n'ayant pas été correctement prévues, ni en montant ni au niveau des comptes à amortir. La correction correspondante nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 3 615,00 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et de crédits à due concurrence en recettes d'investissement au chapitre 040. Pour assurer l'équilibre budgétaire, des crédits supplémentaires sont proposés à hauteur de 3 615,00 € en recettes de fonctionnement au chapitre 70 et en dépenses d'investissement au chapitre 21.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Section : FONCTIONNEMENT**

**Sens : DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION	DIMINUTION
						CREDITS PROPOSEE	CREDITS PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
042	6811	6	430 503,53 €		37 000,00 €	37 000,00 €	

**Section : FONCTIONNEMENT**

**Sens : RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION	DIMINUTION
						PROPOSEE	PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
042	777	6	430 503,53 €			62 000,00 €	
<b>OPERATIONS REELLES</b>							
73	732221	non ventilable	225 878,00 €				- <b>13 610,00 €</b>
74	741126	non ventilable	341 241,00 €				- <b>11 390,00 €</b>

**Section : INVESTISSEMENT**

**Sens : DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION	DIMINUTION
						PROPOSEE	PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
040		6	16 405,26 €		62 000,00 €	62 000,00 €	
<b>OPERATIONS REELLES</b>							
21		7	27 000,00 €				- <b>25 000,00 €</b>

*DM 1 Budget principal suite*

**Section : INVESTISSEMENT**

Sens : RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION CREDITS PROPOSEE	DIMINUTION CREDITS PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
040		6	430 503,53 €			37 000,00 €	

**FONCTIONNEMENT**

TOTAL AUGMENTATION DES DEPENSES	37 000,00€
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES	37 000,00 €

**INVESTISSEMENT**

TOTAL AUGMENTATION DES DEPENSES	37 000,00 €
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES	37 000,00 €

## Section : FONCTIONNEMENT

## Sens : DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION CREDITS PROPOSEE	DIMINUTION CREDITS PROPOSEE
OPERATIONS REELLES (OPERATION NEUTRE CAR MOUVEMENTS ENTRE DEUX CHAPITRES EN DEPENSE)							
011			18 000,00 €				
	60628	GEMAPI			- €	- €	- 100,00 €
	6064	GEMAPI			- €	- €	- 100,00 €
	6184	GEMAPI			- €	- €	- 200,00 €
014	7391118	GEMAPI	1 000,00 €		400,00 €	400,00 €	
OPERATIONS d'ORDRE							
042	6811	GEMAPI			1 003,00 €	1 003,00 €	

## Section : FONCTIONNEMENT

## Sens : RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION CREDITS PROPOSEE	DIMINUTION CREDITS PROPOSEE
OPERATIONS d'ORDRE							
70	7062	GEMAPI		1003,00€		1 003,00 €	

## Section : INVESTISSEMENT

## Sens : DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION CREDITS PROPOSEE	DIMINUTION CREDITS PROPOSEE
OPERATIONS d'ORDRE							
21	2188	GEMAPI	16 405,26 €		1 003,00 €	1 003,00 €	

DM1 BA « Gemapi » suite

Section : INVESTISSEMENT

Sens : RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION PROPOSEE	DIMINUTION PROPOSEE
OPERATIONS d'ORDRE							
040	281828	GEMAPI	- €	622,00€		622,00 €	
040	281838	GEMAPI	- €	381,00€		381,00 €	

FONCTIONNEMENT

TOTAL AUGMENTATION DES DEPENSES	1 003,00 €
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES	1 003,00 €

INVESTISSEMENT

TOTAL AUGMENTATION DES DEPENSES	1 003,00 €
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES	1 003,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_064-DE

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**  
**SPANC**

Section :  
**FONCTIONNEMENT**  
Sens : **DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION	DIMINUTION
						CREDITS PROPOSEE	CREDITS PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
042	6811	SPANC	- €		3 615,00 €	3 615,00 €	- €

Section :  
**FONCTIONNEMENT**  
Sens : **RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION	DIMINUTION
						PROPOSEE	PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
70	7062	SPANC	48 700,00 €	3 615,00€		3 615,00 €	

Section :  
**INVESTISSEMENT**  
Sens : **DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION	DIMINUTION
						PROPOSEE	PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
21	2188	SPANC	17 297,70 €		3 615,00 €	3 615,00 €	

Section :  
**INVESTISSEMENT**  
Sens : **RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	PREVU AU BUDGET	RECETTES A PREVOIR	DEPENSES A PREVOIR	AUGMENTATION	DIMINUTION
						PROPOSEE	PROPOSEE
<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>							
040			1 614,32 €				
	28182	SPANC		1 671,00€	1 671,00 €	1 671,00 €	
	28183	SPANC		1 944,00€	1 944,00 €	1 944,00 €	

BA SPANC SUITE

FONCTIONNEMENT

TOTAL AUGMENTATION DES DEPENSES	3 615,00 €
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES	3 615,00 €

INVESTISSEMENT

TOTAL AUGMENTATION DES DEPENSES	3 615,00 €
TOTAL AUGMENTATION DES RECETTES	3 615,00 €

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet de DM1 du budget principal tel que proposé ci-dessus,
- **DE VALIDER** le projet de DM1 du budget annexe GEMAPI tel que proposé ci-dessus,
- **DE VALIDER** le projet de DM1 du budget annexe SPANC tel que proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250925-2025\_064-DE